



# Assemblée générale

Distr. générale  
27 octobre 2004  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-neuvième session

### **Organisation des travaux de la cinquante-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour**

#### **Quatrième rapport du Bureau**

1. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 27 octobre 2004, le Bureau a examiné une demande présentée par la Bolivie, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et le Venezuela (A/59/235), tendant à ce que soit inscrite à l'ordre du jour une question additionnelle intitulée « Zone de paix andine ».

À cet égard, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale que cette question :

a) Soit inscrite à l'ordre du jour sous le titre A (Maintien de la paix et de la sécurité internationales);

b) Soit examinée directement en séance plénière.

2. À la même séance, le Bureau a examiné une demande présentée par le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde, les Maldives, le Népal, le Pakistan et Sri Lanka (A/59/234), tendant à ce que soit inscrite à l'ordre du jour une question additionnelle intitulée « Statut d'observateur pour l'Association sud-asiatique de coopération régionale à l'Assemblée générale ».

À cet égard, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale que cette question :

a) Soit inscrite à l'ordre du jour sous le titre I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions);

b) Soit renvoyée à la Sixième Commission.

3. À la même séance, le Bureau a examiné une demande présentée par le Secrétaire général (A/59/237), tendant à ce que soit inscrit à l'ordre du jour au titre du point 15 intitulé « Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux » un point subsidiaire additionnel intitulé « Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice ».

À cet égard, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale que ce point subsidiaire :

a) Soit inscrit à l'ordre du jour sous le titre I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions);

b) Soit examiné directement en séance plénière.

4. À la même séance, le Bureau a examiné une demande présentée par l'Azerbaïdjan et la Turquie (A/59/236 et Add.1) tendant à ce que soit inscrite à l'ordre du jour une question additionnelle intitulée « La situation dans les territoires azerbaïdjanais occupés ».

À cet égard, le Bureau, par neuf voix contre zéro et 14 abstentions, a décidé de recommander à l'Assemblée générale que cette question :

a) Soit inscrite à l'ordre du jour sous le titre A (Maintien de la paix et de la sécurité internationales);

b) Soit examinée directement en séance plénière.

5. À la même séance, le Bureau, sur la proposition de la République arabe syrienne, a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'examiner séparément les points 36 (La situation au Moyen-Orient) et 37 (Question de Palestine).

---